

## Action 13 : Élaboration d'un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments de la ville et des bailleurs sociaux

### Axe stratégique : Bâtiments et urbanisme

#### Contexte

La rénovation thermique du patrimoine s'impose aujourd'hui aux deux collectivités, à titre d'exemplarité et pour la conformité à une obligation réglementaire, la recherche d'amélioration des conditions d'accueils des utilisateurs de ces bâtiments et une maîtrise des factures énergétiques. Les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> de la ville sont au nombre de 11. Au 01/01/2022, le logement social représente 1044 logements sociaux, soit 22,42% des logements de la ville. Ce parc est géré par des bailleurs sociaux qui doivent s'impliquer dans la transition énergétique de Croissy.

#### Descriptif de l'action

Afin de mettre l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments, de contribuer à la transition écologique et de lutter contre la précarité énergétique, des objectifs ambitieux sont fixés pour la réhabilitation thermique des logements sociaux et bâtiments ville. Ainsi, **x** logements sont prévus à la réhabilitation thermique (minimum 35 % de gain énergétique) et **y** bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup> de la ville (minimum 40 % de gain énergétique).

#### Partenaires

Bailleurs sociaux de la ville

#### Budget

Non impacté pour les Bailleurs sociaux

En fonction du Plan Pluriannuel d'Investissement de la ville

#### Calendrier

2024 – 2025 – 2026, ...

#### Indicateurs de suivis

Nombre annuel de logements rénovés / Gain énergétique / Gain des émissions de GES

\* X ou Y = à définir